

## CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi trois avril à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué Le 27 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. SALIGNAT, Maire.

**Présents :** M. Emmanuel SALIGNAT, M. Jean BRÉBION, Mme Stéphanie PETIT, M. Daniel MOREAU, Mme Nadia HUARD DE LA MARRE, M. Bertrand GUÉRIN, M. Gilles MERCIER, M. Christophe CAQUOT, M. Emmanuel DELAHAYE (arrivé à 20 h 10), Mme Ingrid BERNIER-DUPUY, Mme Rachel CARRÉ, M. Antoine HOIZEY.

**Pouvoirs :** Mme Véronique HERITIER-DRAY à M. Bertrand GUÉRIN.

**Absente excusée :** Mme Camélia CHALLOY.

**Secrétaire :** M. Bertrand GUÉRIN.

### ORDRE DU JOUR

1. **Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 13 mars 2024,**
2. **Signature d'une convention avec le CIG pour une mission d'accompagnement à la réalisation du document unique,**
3. **Vote du Compte de Gestion 2023,**
4. **Vote du Compte administratif 2023,**
5. **Affectation des résultats,**
6. **Vote des subventions et dons 2024**
7. **Vote des contributions directes 2024,**
8. **Vote du budget primitif 2024,**
9. **Décisions du Maire,**
10. **Questions écrites des conseillers municipaux,**
11. **Informations diverses.**

### 2024.15 / ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2024

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le procès-verbal du 13 mars 2024, dont un exemplaire a été transmis à tous les membres du conseil municipal.

Vu le procès-verbal rédigé par M. Bertrand GUÉRIN, secrétaire de séance du conseil du 13 mars 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance du 13 mars 2024 élaboré par M. Bertrand GUÉRIN, secrétaire de séance.

### 2024.16 / SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE CIG POUR UNE MISSION D'ACCOMPAGNEMENT A LA REALISATION DU DOCUMENT UNIQUE,

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il a sollicité le Centre Interdépartemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Versailles pour une assistance dans la réalisation de l'évaluation des risques professionnels et la mise en place d'une démarche de prévention.

Le coût proposé par le centre de gestion est de 66.00 €uros de l'heure. Cette tarification est applicable sur la base d'une convention qui détermine le nombre de jours d'interventions. La durée est estimée à 56 h, soit un coût de 3 696 € environ.

La proposition est composée des missions suivantes :

- Assistance téléphonique,
- Intervention et assistance :
  - o Visites d'équipements et de locaux de travail,
  - o Etudes des postes et des situations de travail,
  - o Recensement des risques potentiels et proposition de mesures de prévention,
  - o Information, sensibilisations relatives à la sécurité et adaptées aux besoins,
  - o Formation des membres des organismes compétents en matière d'hygiène, de sécurité,
  - o Aide à la mise en place d'outils spécifiques à la santé et sécurité au travail,
  - o Aide à la désignation d'assistant et/ou de conseiller de prévention,
  - o Accompagnement d'assistant et/ou conseiller de prévention,

- Accompagnement relatif à l'élaboration d'un plan d'actions,
- Aide à la mise en place d'une démarche de prévention,
- Aide à la mise en place du document unique d'évaluation des risques professionnels,
- Aide à l'analyse des causes d'accident du travail ;
- Aide à l'intégration de la sécurité dans les conceptions des bâtiments et projets ;
- Participation aux réunions des organismes compétents en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail en qualité d'expert ;
- Accompagnement à l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)
- Accompagnement à la préparation d'une commission de sécurité ;
- Intervention en ergonomie :
  - Prévention des Troubles Musculo-Squelettiques (TMS),
  - Aménagement des postes et espaces de travail,
  - Maintien dans l'emploi de personnes handicapées ou inaptes,
  - Amélioration des conditions de travail
  - Conception des lieux de travail.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1. Décide de retenir la prestation du CIG pour les missions suivantes définies ci-dessus.

2. autorise le maire à :

- signer la convention de mise à disposition d'un agent du centre de gestion, pour une mission de conseil en prévention des risques professionnels au sein de la commune de GAZERAN,
- prévoir et réserver les crédits au budget pour payer cette prestation sur le budget 2024.

**Arrivée de M. DELAHAYE à 20 h 10.**

### **2024.17 / VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023**

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. SALIGNAT, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2023 présenté par M. le Trésorier Principal de RAMBOUILLET, identique au compte administratif 2023 de la Commune.

#### **Section de fonctionnement**

|  | <b>Total budgété</b> | <b>Réalisations annuelles</b> |
|--|----------------------|-------------------------------|
| <b>DEPENSES</b>                        | <b>2 245 975.17</b>  | <b>1 293 059.17</b>           |
| <b>RECETTES</b>                        | <b>1 601 279.25</b>  | <b>1 623 158.02</b>           |
| <b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2022</b> | <b>644 695.92</b>    | <b>644 695.92</b>             |
| <b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2023</b> |                      | <b>974 794.77</b>             |

#### **Section d'investissement**

|                                       | <b>Total budgété</b> | <b>Réalisations annuelles</b> |
|---------------------------------------|----------------------|-------------------------------|
| <b>DEPENSES</b>                       | <b>8 016 119.38</b>  | <b>4 172 232.30</b>           |
| <b>RECETTES</b>                       | <b>4 917 046.29</b>  | <b>3 327 274.68</b>           |
| <b>EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 2022</b> | <b>3 099 073.09</b>  | <b>3 099 073.09</b>           |
| <b>EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 2023</b> |                      | <b>2 254 115.47</b>           |

### **2024.18 / VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de M. MOREAU, à l'unanimité,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur SALIGNAT, Maire, cette personne s'étant retirée au moment du vote,

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| LIBELLE                     | FONCTIONNEMENT      |                      | INVESTISSEMENT      |                      | ENSEMBLE            |                      |
|-----------------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
|                             | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent |
| Résultats reportés          |                     | 644 695.92           |                     | 3 099 073.09         |                     | 3 734 769.01         |
| Opérations de l'exercice    | 1 293 059.17        | 1 623 158.02         | 4 172 232.3         | 3 327 274.68         | 5 465 291.47        | 4 950 432.70         |
| <b>TOTAUX</b>               | <b>1 293 059.17</b> | <b>2 267 853.94</b>  | <b>4 172 232.3</b>  | <b>6 426 347.77</b>  | <b>5 465 291.47</b> | <b>8 694 201.71</b>  |
| Résultats de clôture        |                     | 974 794.77           |                     | 2 254 115.47         |                     | 3 228 910.24         |
| Restes à réaliser           |                     |                      | 3 684 076.32        | 1 504 965.38         | 3 684 076.32        | 1 504 965.38         |
| <b>TOTAUX CUMULES</b>       | <b>1 293 059.17</b> | <b>2 267 853.94</b>  | <b>7 856 308.62</b> | <b>7 931 313.15</b>  | <b>9 149 367.79</b> | <b>10 199 167.09</b> |
| <b>RESULTATS DEFINITIFS</b> |                     | <b>974 794.77</b>    |                     | <b>75 004.53</b>     |                     | <b>1 049 799.30</b>  |

2 – Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3 – Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4 – Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### **2024.19 / AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023. BUDGET COMMUNAL**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. SALIGNAT, à l'unanimité,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par M. SALIGNAT, Maire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,

Considérant les éléments suivants :

|  |                   |
|--|-------------------|
| <b>Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B</b>                         | <b>974 794.77</b> |
| Résultat de l'exercice (A) : Recettes – Dépenses (1 623 158.02 – 1 293 059.17) | 330 098.85        |
| Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)                                | 644 695.92        |

|   |                     |
|---|---------------------|
| <b>Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E</b>                       | <b>2 254 115.47</b> |
| Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes – Dépenses (3 327 274.68 – 4 172 232.30) | -844 957.62         |
| Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID 001)                                    | 3 099 073.09        |
| Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) :   | -2 179 110.94       |
| Recettes – Dépenses (1 504 965.38 – 3 684 076.32)                                       |                     |

|  |                  |
|--|------------------|
| <b>Excédent de financement de la section d'investissement (F+ G)</b> | <b>75 004.53</b> |
|--|------------------|

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

|  |            |
|--|------------|
| Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068) |            |
| Affectation complémentaire « en réserves » (IR 1068)                         |            |
| Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)                               | 974 794.77 |

|   |  |
|---|--|
| Report déficitaire en fonctionnement (FD 002) |  |
|---|--|

### **2024.20 / SUBVENTIONS ET DONNS 2024**

M. BREBION donne lecture des propositions de subventions et dons étudiées par la commission des finances lors de sa réunion du 2 avril 2024. La majorité des membres a voté favorablement les subventions et dons.

M. CAQUOT demande si les montants sont différents de l'an passé. M. BRÉBION répond qu'ils sont identiques.

M. GUÉRIN regrette que ces subventions soient identiques à celles de l'an passé. En commission des finances le sujet a été abordé mais la modification a été refusée. Il rappelle que déjà l'an passé, en commission des finances le sujet de revoir toutes les subventions avait été évoqué, sans succès.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à la majorité (Contre : M. GUÉRIN, Mme HERITIER-DRAY, abstentions : Mme HUARD DE LA MARRE, M. MERCIER, M. CAQUOT, M. DELAHAYE, Mme BERNIER-DUPUY, Mme CARRÉ) fixe la liste des subventions et dons pour l'année 2024 :

|                                | <b>DONS</b>     | <b>SUBVENTIONS</b> |
|--------------------------------|-----------------|--------------------|
| CROIX ROUGE                    | <b>500.00</b>   |                    |
| GAZERAN FOOTBALL LOISIR        | <b>2 550.00</b> |                    |
| GAZERAN SPORTS LOISIRS CULTURE | <b>2 500.00</b> |                    |
| LIGUE CONTRE LE CANCER         | <b>100.00</b>   |                    |
| NALAT CHAT                     |                 | <b>1 000.00</b>    |
| ORPHELINS DE LA POLICE         | <b>500.00</b>   |                    |
| ORPHELINS DES SAPEURS POMPIERS | <b>500.00</b>   |                    |
| PREVENTION ROUTIERE            |                 | <b>100.00</b>      |
| RESTAURANTS DU CŒUR            | <b>800.00</b>   |                    |
| SARRAF                         | <b>100.00</b>   |                    |
| SCAPA                          | <b>1 600.00</b> |                    |
| TERRA YVELINES                 | <b>1 000.00</b> |                    |
| USEP ECOLE GAZERAN             |                 | <b>2 000.00</b>    |
| US POIGNY RAMBOUILLET          | <b>300.00</b>   |                    |

#### **2024.21 / VOTE DES CONTRIBUTIONS DIRECTES 2024**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29 et suivants,

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1636B sexies et 1636B septies,

Vu l'avis favorable de la commission « Finances » en date du 2 avril 2024,

Considérant qu'il convient de voter les taux d'impôts à percevoir au titre de l'année 2024,

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes foncières et de la taxe d'habitation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité vote les taux suivants :

| <b>Libellés</b>        | <b>Bases 2023</b> | <b>Bases notifiées 2024</b> | <b>Taux appliqué</b> | <b>Variation de taux</b> | <b>Produit résultant de la décision</b> |
|------------------------|-------------------|-----------------------------|----------------------|--------------------------|---|
| Taxe foncière bâti     | 4 631 575         | 4 977 000                   | 23.17                | 0                        | 1 153 171                               |
| Taxe foncière non bâti | 131 145           | 134 900                     | 42.68                | 0                        | 57 575                                  |
| Taxe habitation        | 214 904           | 184 700                     | 6.80                 | 0                        | 12 560                                  |
| <b>TOTAL</b>           |                   |                             |                      |                          | <b>1 223. 306</b>                       |

#### **2024.22 / VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 - COMMUNE**

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (abstention : M. GUÉRIN, Mme HERITIER-DRAY, Mme BERNIER-DUPUY) adopte le budget primitif 2024, proposé par la Commission des Finances.

**section de fonctionnement en équilibre**

dépenses = recettes = 2 625 809.37 €

**section d'investissement en équilibre**

dépenses = recettes = 4 042 232.60 €

#### **RELEVÉ DES DECISIONS DU MAIRE**

| <b>Dates</b> | <b>Champ de la délégation</b> | <b>Destinataire ou attributaire</b> | <b>Objet</b>                          | <b>Montant TTC</b> |
|--------------|-------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------------|--------------------|
| 19/03/24     | Finances                      | METEO France                        | Certificat intempéries tempête CIARAN | 159,00             |
| 20/03/24     | Finances                      | ADIS                                | Aspirateur (ménage école)             | 437,57             |
| 20/03/24     | Finances                      | ADIS                                | Produits entretien école              | 1 813,79           |
| 25/03/24     | Finances                      | CARREFOUR                           | Fournitures chasse aux œufs           | 65,92              |

|          |                         |                        |  |          |
|----------|-------------------------|------------------------|--|----------|
| 25/03/24 | Finances                | ATELIER DE L'ETINCELLE | Remplacement plancher tracteur KUBOTA  | 632,20   |
| 25/03/24 | Finances                | ODYSSEE INFORMATIQUE   | Formation nouveauté logiciel élections | 90,00    |
| 25/03/24 | Finances                | FARINE ET CACAO        | Chocolats pour la chasse aux œufs      | 414,23   |
| 28/03/24 | Finances                | BERNARD                | Ramettes papier A4                     | 314,10   |
| 03/04/24 | Droit préemption urbain | 14 route du Bray       | Non préemption                         |          |
| 03/04/24 | Finances                | MOREAU David           | Travaux toilettes école                | 1 230,00 |

## **QUESTIONS ECRITES DES CONSEILLERS MUNICIPAUX**

Aucune question des conseillers municipaux.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

### **PARKING DE LA GARE**

M. le Maire informe le Conseil municipal que la CART a fait l'acquisition du terrain jouxtant le parking. L'appel d'offres pour la délégation de service public est en cours.

### **PNR**

M. le Maire informe le Conseil municipal que Mme Anne CABRIT, présidente du Parc Naturel Régional de la Vallée de Chevreuse l'a informé que par délibération du 26 mars 2024, l'extension du PNR a été refusée aux 26 communes qui demandaient leur intégration.

Mme PETIT et M. DELAHAYE sont étonnés car le message du PNR était plutôt à l'extension.

### **LES BADELINS**

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il a reçu une journaliste de l'Echo Républicain au sujet des Badelins 2.

### **REponses AUX ADMINISTRÉS**

M. le Maire répond à des mails transmis par des administrés à tous les membres du Conseil municipal.

- Une réunion publique aura lieu prochainement.
- M. le Maire engagera la procédure de modification du PLU, mais le Conseil municipal sera décisionnaire.
- M. le Maire maintient sa décision de modifier le PLU afin d'acquérir 2 ha 6 pour la commune.

### **Pourquoi Badelins 2 ?**

Le secteur des Badelins est une zone potentielle d'urbanisation de 20 ha qui existe depuis 30 ans. Elle était inscrite dans le schéma directeur local du pays d'Yvelines de 1996, établi par le SEPPY, ancêtre de Rambouillet territoire.

Un premier secteur s'est urbanisé depuis 2020, suite à la révision du PLU approuvé en mars 2017.

Une dizaine d'hectares ont été ouverts à l'urbanisation sous forme d'habitat ainsi qu'un secteur de 3 ha réservé à des équipements sportifs, qui accueille déjà le nouveau stade.

Ce premier projet totalise 210 logements sous forme de lots de terrains à bâtir, de maisons individuelles et de petits immeubles collectifs destinés à du logement social et intermédiaire.

Le projet Badelins 2 recouvre un périmètre de 9 ha, 90 logements environ y sont prévus. Ils ne verront le jour qu'à partir du moment où le groupe scolaire retrouvera des capacités d'accueil. La priorité est à l'admission des enfants des nouveaux habitants des derniers projets réalisés sur la commune.

L'autre priorité est d'avoir une capacité à développer de nouveaux équipements publics.

Pour cela, il faut maîtriser au meilleur coût du foncier disponible.

Ce dernier se raréfie avec les exigences de la loi climat et résilience qui trouve son application dans le nouveau schéma directeur de l'Île-de-France (SDRIF-e) actuellement à l'enquête publique.

Les orientations de ce SDRIF-e seront reprises dans le SCOT (Schéma de COhérence Territoriale) de Rambouillet Territoire en cours d'élaboration.

Deux réunions publiques de présentation de ce dernier se sont déroulées le vendredi 8 mars 2024 à l'hippodrome de Rambouillet et le lundi 18 mars 2024 à Ablis.

De nombreux Gazerannais, soucieux de l'avenir de leur commune y assistaient.

Il n'a échappé à personne que la volonté des services de l'État est de contraindre à une densification des constructions dans les secteurs à urbaniser et en particulier ceux situés à proximité d'une gare, ce qui est le cas de notre commune.

Le choix de développer le secteur des Badelins 2 dès aujourd'hui est pragmatique. Il est encore possible de le réaliser à l'image de notre village en y incluant de nouveaux équipements à la population avant que la main de l'État ne décide de planter des immeubles pour accueillir une population encore plus nombreuse.

La procédure envisagée est une déclaration de projet, identique à celle qui a été menée pour l'agrandissement de l'école. Il y aura une enquête publique sur ce projet.

Il ne faut pas oublier que la plaine entre Rambouillet et Gazeran, comme l'a rappelé à de nombreuses reprises le Président du Sénat a été l'objet d'un immense projet urbain il y a une vingtaine d'années, la préfecture avait instauré une ZAD (zone d'aménagement différée).

Les élus du territoire se sont alors battus pour empêcher que ces fameuses « zones pyjama » qui avait été instaurées, ne soient pas urbanisées.

Ils ont eu gain de cause. Il ne s'agit pas pour autant que notre région soit sous cloche. De nouveaux habitants ont été accueillis grâce à notre démarche raisonnée, pourquoi certains voudraient-ils aujourd'hui, empêcher leurs enfants d'y vivre.

### URBANISME

M. CAQUOT demande si la date de la commission «urbanisme» a été fixée.

Il informe le Conseil municipal que lors de la formation Urbanisme organisée pour les élus, il a compris que pour rendre constructible les terrains agricoles il fallait réviser le PLU.

M. le Maire répond qu'il s'agit d'une modification du PLU Mme COGNATA de Rambouillet Territoires et M. QUERE de SIAM URBA ont confirmé ce point.

### CIRCULATION

Mme BERNIER-DUPUY rappelle qu'en face du lotissement des pépinières, il est dangereux de traverser car il n'y a pas de passage piétons. Elle précise que cette voie se trouve hors agglomération, donc la vitesse n'est pas limitée à 50 km/h. Elle demande si le panneau GAZERAN peut être déplacé afin que cette voie soit limitée à 50 km/h.

M. le Maire répond que des trottoirs seront aménagés et que le déplacement du panneau est à l'étude.

M. DELAHAYE informe le Conseil municipal qu'il est partant pour rechercher et demander les subventions pour les travaux de sécurité routière.

Il propose de faire le tour de Gazeran pour contrôler le marquage, les panneaux de circulation etc...

Il propose un marquage au sol de la limitation de vitesse (30 et 50 km/h) comme à Rambouillet.

M. le Maire demandera une réunion avec le Département.

Mme HUARD DE LA MARRE demande de sensibiliser aux incivilités.

### ARRET BUS

Mme BERNIER-DUPUY remarque que les arrêts de bus de l'avenue de Gaulle ont été déplacés. M. MOREAU précise que les nouveaux emplacements ont été validés.

Mme PETIT précise que les totems sont toujours aux anciens emplacements et que des véhicules stationnent sur les nouveaux emplacements.

## FLEURS

Mme BERNIER-DUPUY souhaite que des plantations soient faites dans le village. M. MOREAU répond que cela dépendra des restrictions d'eau. Elle précise qu'il existe des plantes qui demandent peu d'eau.

## INFORMATION

Mme HUARD DE LA MARRE informe le Conseil municipal que le nouveau site internet de la Commune sera opérationnel fin juin.

Elle informe le Conseil municipal que les résultats du sondage sur les utilisateurs d'Illiwap est consultable sur l'application Illiwap. Elle remercie les 140 personnes qui ont répondu.

## CHENILLES PROCESSIONNAIRES

M. CAQUOT informe le Conseil municipal que l'entreprise de destruction des nids est intervenue le 26 mars. Elle a détruit 26 nids devant la mairie et 12 à la résidence des 12 arpents.

M. MOREAU répond qu'il y en avait également au Tennis.

M. CAQUOT précise que l'an prochain il faudra prévoir une intervention plus tôt.

## SUBVENTIONS

M. CAQUOT informe le Conseil municipal que RAMBOUILLET TERRITOIRES a mis en place un fonds de concours appelé « fonds habitat rural » qui permet de subventionner des travaux d'amélioration des bâtiments.

Il demande si le chauffage et les toilettes de l'école peuvent être concernés par cette subvention.

M. le Maire contactera RT.

La séance est levée à 21 h 30.

Ont signé avec nous, Emmanuel SALIGNAT, Maire, les Conseillers municipaux présents en séance qui ont délibéré ou donné pouvoir

|                                |   |  |   |
|--------------------------------|---|--|---|
| <b>Emmanuel SALIGNAT</b>       | <b>Jean BREBION</b>   | <b>Stéphanie PETIT</b>                     | <b>Daniel MOREAU</b>                        |
| <b>Nadia HUARD DE LA MARRE</b> | <b>Bertrand GUÉRIN</b>  | <b>Camélia CHALLOY</b><br><i>(absente)</i> | <b>Gilles MERCIER</b>                       |
| <b>Christophe CAQUOT</b>       | <b>Véronique HERITIER- DRAY</b><br><i>(procuration à M. GUÉRIN)</i> | <b>Emmanuel DELAHAYE</b>                   | <b>Ingrid BERNIER-DUPUY</b>                 |
| <b>Rachel CARRE</b>            | <b>Antoine HOIZEY</b>   |  | Le Secrétaire de séance<br><b>M. GUÉRIN</b> |